

Droit rural : comprendre et mettre en pratique les conditions juridiques, fiscales et sociales d'une diversification d'activités

Public cible

- Agriculteurs souhaitant se diversifier : accueil à la ferme, agritourisme (gîte rural, camping à la ferme, restauration...), activité commerciale, prestations diverses. - Porteurs de projets

Objectifs

- Comprendre la diversification d'activités en tant qu'agriculteur et différencier avec la pluriactivité. - Connaître les caractéristiques des activités de diversification (accueil, agritourisme) - Acquérir des notions de droit rural général - Mieux comprendre le cadre juridique de la diversification agricole - Se repérer dans la complexité liée au statut « éclaté » de l'agriculteur diversifié - Mieux définir son projet de diversification

Enjeux

Il s'agit de permettre au stagiaire de : • Se repérer dans la réglementation générale de l'activité agricole • Se repérer dans le cadre juridique de la diversification agricole • Penser son activité/projet dans différents contextes (juridique, fiscal, social) • Identifier les points de vigilance propres à son projet/activité dans chaque contexte • Mettre en pratique les compétences acquises

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

À distance :

- définir votre projet et son cadre
- évaluer vos connaissances en droit rural
- appréhender une diversification d'activité sur votre ferme
- échange personnalisé avec une avocate spécialiste du droit rural.

Jour 1 : programme susceptible d'évoluer selon le profil et les projets des participants

- Introduction aux composantes du droit rural
- Les principales activités de diversification et leurs caractéristiques
- Les réseaux existants et leurs rôles
- Réglementations spécifiques aux activités agritouristiques ou pédagogiques (selon projets des stagiaires)
- La délimitation juridique des activités agricoles
- Les incidences de la mise en place d'activités de diversification au niveau juridique (civil)
- Mise en pratique

Jour 2 :

- La délimitation fiscale des activités agricoles
- La fiscalité de la diversification agricole
- La gestion des incidences fiscales de la diversification agricole
- Mise en pratique
- La délimitation sociale des activités agricoles
- Les incidences de la diversification au niveau social
- Mise en pratique
- Récapitulatif des points de vigilance
 - Bilan individuel ou collectif en fonction du temps disponible

Modalité d'enseignement

présentiel, distanciel

Dates, lieux et intervenants

16 mai 2023 31520 Ramonville-Saint-Agne
08:45 - 17:00 (7hrs)

- Alexis Louapre, animateur du CIVAM31 spécialisé en agritourisme et circuits courts
- Amel Bounaceur-Josset, avocate en droit rural, droit de l'ESS, diversification agricole

17 mai 2023 31520 Ramonville-Saint-Agne
08:45 - 17:00 (7hrs)

- Alexis Louapre, animateur du CIVAM31 spécialisé en agritourisme et circuits courts
- Amel Bounaceur-Josset, avocate en droit rural, droit de l'ESS, diversification agricole

Co-organisateur(s)

Partenaire(s)

Financier(s)

Infos complémentaires



Durée de la formation 2,5 jour(s)
Date limite d'inscription 31/03/2023

Tarifs

Adhérent 532,50€
Non adhérent 532,50€
Non agricole 532,50€
gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Alexis Louapre
alexis.louapre@civam31.fr
FD CIVAM 31
6, rue du Portail - 31 220 Martres-
Tolosane
www.civam31.fr

Infos et inscription :
<https://www.civam31.fr/?DroitRuralEtDiversificationFondamentaux>

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____

Tel _____

Merci de renvoyer ce bulletin avec votre attestation VIVEA à
l'adresse indiquée.

Pièces à fournir pour l'inscription:

Attestation VIVEA

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))